

Assemblée Générale

du 13 Avril 2024 à AURILLAC

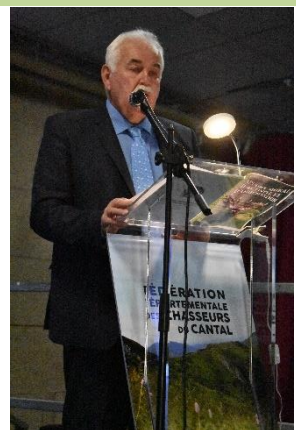
Plus de 400 personnes étaient présentes lors de notre Assemblée Générale dans la Halle de Lescudilliers à Aurillac

INTERVENTION de Monsieur Pierre MATHONIER Maire d'AURILLAC



Après l'ouverture de l'Assemblée Générale, le Président Jean Pierre PICARD céda la parole à Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac. Celui-ci, comme à l'accoutumée souhaita la bienvenue à l'ensemble du monde de la Chasse. « Au-delà du plaisir de cette réception, c'est toute la ville d'Aurillac qui est honorée ». Pour le maire d'Aurillac, la chasse permet l'équilibre entre la préservation et la limitation des espèces. Elle est une tradition qui remonte au début de l'humanité. Après ces quelques mots, Pierre MATHONIER souhaita à tous les chasseurs une très bonne assemblée.

RAPPORT MORAL D'ACTIVITES ET D'ORIENTATION par Monsieur Jean- Pierre PICARD, Président de la F.D.C.C.



Le Président PICARD donna lecture du rapport moral d'activités et d'orientation de la saison cynégétique 2023-2024

Dans son propos introductif, le Président rappelle l'utilité de la chasse « La chasse française est en pleine transformation. D'une passion décriée, il y a peu, la société française voit en elle désormais une nécessité. La chasse,

seule, permet une cohabitation apaisée entre l'activité humaine et la faune sauvage. ». Rappelant tout de même qu'il « est important de ne pas nous laisser enfermer dans le seul rôle de régulation. La chasse est avant tout un art populaire ; un art de vivre. Cultivons et revendiquons cela ».

Evoquant ensuite l'étude socio-économique, le président PICARD détailla « que 77% des chasseurs sont des ruraux, 42% ont moins de 55 ans et seulement 3, % sont des femmes.

La chasse forte de 964 000 chasseurs représente 37 400 emplois en équivalent temps plein et participe à hauteur de 3,6 Milliards d'Euros de contribution au PIB français.

La première motivation des chasseurs est d'être en contact avec la nature (67%), juste devant la recherche de convivialité (61%) et la complicité avec le chien (59%). Cette étude démontre une forte diversité socio professionnelle dans les rangs des chasseurs ».

Le Président PICARD aborda également la question des dégâts de sanglier : « Cette année fut marquée également au niveau national par l'accord avec le monde agricole d'un protocole d'accompagnement de l'Etat.

Les dégâts agricoles sont financés par les chasseurs à hauteur de 100 millions d'euros. Il paraît donc nécessaire d'aller vers une transition du système d'indemnisation.

Pour que cette évolution soit possible, nous devons démontrer notre capacité à réduire les dégâts en les faisant baisser de 30% en surface. L'Etat a mis à disposition pour cela une boîte à outils dans laquelle les fédérations peuvent piocher.

Cette boîte à outils, nécessaire pour certaines fédérations, pouvant cumuler jusqu'à 6 millions d'euros de dégâts, ne doit pas être un pis-aller pour celles qui maîtrisent leurs dégâts.

Elle ne doit pas être une contrainte et une punition pour les fédérations qui ont d'ores et déjà prouvé leur capacité à contenir ces dégâts. ...faisant bien entendu référence au département du Cantal.

La Fédération Nationale des Chasseurs a présenté cette année deux projets innovants :

- Un suivi de la migration par technologie radar
- Le développement des outils d'intelligence artificielle pour la reconnaissance du gibier

Le Président PICARD rappela que « La chasse de demain devra démontrer sa capacité à s'immiscer dans l'évolution sociétale, mais elle restera ce qui nous fait vibrer ; remplie d'émotion et de partage ».

Autre sujet national : la communication menée depuis 4 ans par la Fédération Nationale des Chasseurs : « Elle vise d'ailleurs à expliquer ce ressenti mais aussi à illustrer ce qu'est réellement la chasse ».

Le Président PICARD poursuivit ensuite en évoquant une Région administrative qui aime les chasseurs. Sur l'ensemble des communications que nous émettons, nous rappelons sans cesse que « la région soutient les chasseurs dans de nombreux domaines :

- Sur la connaissance de la faune sauvage

- Sur la préservation et l'amélioration de la biodiversité
- Sur l'amélioration des conditions et des locaux de chasse
- Sur le partage de l'espace
- Sur la valorisation de la venaison ».

Le Président fit mention également des aides toujours en cours concernant les locaux de chasse et chambres froides.

Remerciant la région pour les différentes aides apportées et notamment pour le stand de réglage des armes de Cros de Montvert, le Président PICARD remercia chaleureusement Bruno FAURE et Stéphane SAUTAREL en leur qualité de conseillers régionaux.

Au niveau fédéral, le Président évoqua la saison cynégétique :

Une saison moyenne pour le lièvre, une arrivée tardive des bécassines, variable pour les bécasses en fonction du département et plutôt très satisfaisante pour le pigeon.

Une très bonne saison pour le grand gibier : un taux de réalisation de l'ordre de 92% pour le cerf avec 3 144 bêtes prélevées. Pour le chevreuil la situation fut stable avec 4 641 prélèvements. Le chamois se porte relativement bien avec un taux record de prélèvement de 80 %. Pour le mouflon, les chasseurs relèvent une augmentation de la population grâce notamment aux efforts consentis depuis 5 ans.

Et pour finir, « une année record en terme de tableau, pour le sanglier avec la barre des 3700 prélèvements qui est franchie pour la première fois ».

Retraçant l'année cynégétique le Président déclara : « Cette année fut particulièrement éprouvante. Jamais nous n'avons autant prélevé, jamais nous n'avons eu l'impression de jouer notre rôle de régulation. Pourtant les attaques sont venues de partout, nous accusant de vouloir laisser échapper les populations, de laisser ces dernières véhiculer des maladies.

Entre les demandes de doublement de plan de chasse, ou des augmentations de 30% sans aucune valeur scientifique ; nous sommes les responsables utiles de toutes les maux que peuvent endurer nos partenaires.

Le réchauffement climatique favorise le scolyte, insecte s'attaquant notamment aux résineux, mais ne favorise pas apparemment le développement des populations : là encore pour certains nous sommes responsables.

La MHE ou Maladie Hémorragique Epizootique est une maladie virale transmise par des moucheron piqueurs du genre Culicoïdes. Elle atteint les ruminants sauvages (essentiellement cerfs de Virginie et non sur le cerf élaphe) et domestiques (essentiellement les bovins domestiques). J'ai lu récemment dans la presse que certains s'inquiétaient de l'aspect sanitaire des populations de cervidés dans le Cantal.

Je vous rassure nous faisons tous les ans des suivis sanitaires en collaboration avec le GDS du Cantal et jusqu'à présent nous n'avons relevé aucun foyer épidémique, ni problème sur la faune sauvage, qui plus est sur le cerf.

Cette année, les prélèvements de sangliers ont augmenté de près de 28 % par rapport à l'an dernier ; 15 % pour les cerfs (43 % en 4 ans de prélèvements supplémentaires) et le tout avec 6% de chasseurs en moins

Qui oserait dire que les chasseurs ne font pas les efforts nécessaires ?

Pourtant l'Etat et la profession agricole souhaitent désormais que nous chassions également en avril – mai.

Si cette mesure, prévue à l'origine pour les départements qui ne maîtrisent pas leurs dégâts, devait nous être imposée, cela ne ferait qu'attiser les tensions entre chasseurs et agriculteurs.

Si on souhaitait démotiver les chasseurs, on ne s'y prendrait pas autrement.

A l'heure où l'on nous demande de partager encore plus la nature, chasser toute l'année serait une vraie gageure pour la chasse cantalienne.

Beaucoup de zones sont encore non chassables et concentrent les animaux, laissant place à des réserves favorisant le développement des espèces.

Mes amis partenaires, je vous incite à faire la promotion de la chasse. Arrêtez de nous stigmatiser, arrêtez dans vos communications de parler de l'équilibre agro-sylvo cynégétique et faites clairement la promotion de la chasse.

Dites le haut et fort que vous souhaitez plus de prélèvements, revendiquez la chasse auprès de vos adhérents et auprès du grand public.

Il est simple de se cacher derrière des termes pompeux sans jamais s'engager réellement.

Nous sommes attaqués sans arrêt de toute part et nous pensions, peut-être à tort, que vous joueriez le rôle de partenaires ...

Je souhaite ici rendre hommage à l'ensemble des 6 400 chasseurs cantaliens, qui par leur implication et leur dévouement réalisent ces missions de service public.

Sans vous, sans votre passion pour la chasse, qui serait en mesure de réaliser des prélèvements aussi importants ?

Même si nos partenaires ne semblent pas réaliser les efforts prodigieux que vous déployez, sachez que la Fédération des Chasseurs du Cantal en a tout à fait conscience et au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration, je ne peux que vous en remercier.»

Le Président aborda ensuite les différents sujets fédéraux :

- La fusion de plusieurs ACCA en AICA :
 - Les ACCA de Lafeuillade en Vézère et de Lacapelle Del Fraisse ont fusionné créant l'AICA des trois Arbres
 - Les ACCA de Cayrols, Roumégoux et Parlan ont également fusionné,
 - Ainsi que les ACCA du Rouget-Pers et de la Ségalassière créant l'AICA de la SEGALA 3

- La finalisation de la construction du stand de réglage des armes avec le début des formations « 82 chasseurs cantaliens ont pu régler leurs armes et 411 personnes ont visité ce site afin de découvrir nos installations ».

- Le Président insista sur la volonté de la Fédération des Chasseurs du Cantal de « continuer à investir sur des projets structurants à destination des chasseurs. Après Cros de Montvert, nous recherchons un site sur l'est du département afin de proposer un nouveau concept d'entraînement à la manipulation des armes ».

Rappelant l'ensemble des formations que la fédération dispense gratuitement à tous les chasseurs, le Président mentionna également que « Le sentier pédagogique, annoncé l'an dernier, sera opérationnel à compter du mois de juin 2024. Il permettra de faire découvrir aux plus jeunes et à un large public la biodiversité dans son ensemble ».

Et d'ajouter : « Pour comprendre la chasse, il faut d'abord comprendre la nature qui nous entoure. Tel est le leitmotiv de notre investissement ».

La fédération octroie chaque année entre 120 000 et 200 000 € de subvention aux territoires, le président PICARD a tenu à préciser que « dans le cadre de l'accord national, afin de diminuer encore plus les dégâts nous souhaitons augmenter les aides de protection sanglier, passant de 70 à 80 % de subvention avec un plafond relevé à 2 000 € (au lieu de 1 200 €).

Egalement, les subventions nuisibles seront réorientées sur l'ensemble des données chiffrées et visuelles qui nous aideront à réaliser les dossiers ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) ».

Le Président a également fait part de la démission durant cette année, de Daniel CHARBONNEL, administrateur du secteur de la Margeride depuis 2008, pour des raisons personnelles et de santé.

Concernant l'année à venir, plusieurs évolutions sont envisagées :

- La commission petit gibier de la FDC 15 s'est réunie le 19 décembre 2023 et a acté le principe de suivi GPS de levrauts afin de mieux appréhender leur évolution et notamment leur mortalité.
- Dans le cadre de notre participation à l'OCMC (Observatoire Cerf Massif Central), nous souhaitons

lancer avec les 4 autres FDC (Corrèze, Creuse, Haute Loire et Ardèche) un projet de génotypage du cerf avec analyse ADN et ce pour encore mieux comprendre l'évolution de l'espèce.

- Nous souhaitons demander lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la faune Sauvage, la possibilité, à l'instar du sanglier, de pouvoir chasser le cerf, de manière limitée, en battue dans les réserves de chasse.

La fédération du Cantal a également l'ambition de faire rayonner la chasse cantalienne en étant présente dans nombre de manifestations :

- Nous étions partenaire du festival international des trompes à Saint Martin Valmeroux les 2 et 3 septembre 2023.

- Nous avons reçu en terres cantaliennes l'Assemblée générale de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne du 9 au 11 juin 2023. Celle-ci regroupe l'ensemble des fédérations des massifs de montagne en France et a pour but, notamment de promouvoir toutes les formes de chasse au gibier de montagne.

- Le Cantal a été choisi par les scientifiques de l'OFB pour organiser les 2 journées nationales de lecture d'ailes de bécassines. Depuis plus de 20 ans, nous sommes un des plus gros fournisseurs d'ailes via le réseau de chasseurs de bécassines du Cantal. Ces journées ont eu lieu semaine dernière en présence d'une quinzaine de membres du réseau national, des agents bagueurs de l'OFB, des techniciens de fdc et quelques bénévoles. Etaient également parmi nous le directeur scientifique de la FNC, Pascal LAPEBIE, et sa collaboratrice Carole BODIN. Les données analysées servent d'argumentaire pour la détermination des dates d'ouverture et de fermeture des bécassines via le CNCFS.

- Nous exposerons au prisme à Aurillac, le 4 octobre 2024, pour la 1ère édition du Salon des Maires, des Présidents d'Intercommunalité et des décideurs publics du Cantal.

Le Président détailla une autre nouveauté : « nous avons décidé de donner la parole lors de notre Assemblée Générale aux associations spécialisées. Le format est court, 8 minutes maximum, mais il permet de mettre en exergue tous les ans une association qui œuvre pour la chasse cantalienne : cette année ce sera une présentation de la AFACCC (l'association des chiens courants du Cantal) qui interviendra après la présentation du service technique. »

Le Président termina son allocution par les remerciements : « Pour conclure, je voudrais remercier nos partenaires agricoles, forestiers, les services de l'Etat, la Région, le Conseil départemental, les parlementaires, les maires du Cantal, la Louvèterie, toutes les associations spécialisées qui participent à la dynamique de la chasse dans le Cantal.

Je souhaite associer à mes remerciements l'ensemble des administrateurs qui m'accompagnent, et qui ont comme moi, le souci constant de l'intérêt général.

Nous pouvons compter sur un personnel de fédération dévoué, consciencieux et professionnel qui travaille sans relâche pour la chasse cantalienne, sous l'autorité de notre directeur Arnaud SEMETEYS.

Vous êtes d'ailleurs très nombreux à m'avoir fait part de votre grande satisfaction par l'accueil que vous recevez à la Fédération.

Enfin je voudrais vous remercier vous, présidents, responsables d'associations, chasseurs. Continuez à porter les valeurs de la chasse, continuez à être les moteurs du lien social dans nos communes.

Vos ACCA participent à la vie des territoires et sont bien souvent, la dernière association du village, celle par qui les rapports sociaux existent.

Mes chers amis, vous êtes l'ADN de la chasse cantalienne, et n'oubliez pas que sans vous, sans votre dévouement rien n'est possible.

Vive la chasse, vive la ruralité et soyons fier d'être chasseurs ».

RAPPORT FINANCIER ET BUDGET **par Monsieur Gérard ALBAT, Trésorier de la F.D.C.C.**



Monsieur ALBAT, trésorier de la FDC15 a présenté les comptes de la fédération de l'année écoulée et le budget 2024-2025 voté par le Conseil d'Administration à l'unanimité. Il a également notifié que le cabinet comptable a établi les comptes et notre Commissaire aux comptes en a effectué le contrôle.

Le compte rendu financier

1) Le compte de résultat

Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 Million 590 Mille Euros et les charges à 1 Million 542 Mille Euros.

Le solde excédentaire s'élève donc à 48 mille Euros.

Bien qu'il n'existe désormais qu'une seule comptabilité générale, nous devons garder à l'intérieur de cette

comptabilité, trois sous sections analytiques. A savoir :

- Fonctionnement général
- Prévention et indemnisation des dégâts
- Eco contribution

Le compte fonctionnement général est excédentaire de 85 Mille Euros. Les causes de cet excédent sont multiples :

Des charges contenues grâce à une gestion rigoureuse, gains dus à la réforme de la chasse : reversement de 116 mille Euros de la FNC et moins de cotisations versées à cette dernière ainsi qu'à la FRC

Le compte prévention et indemnisation des dégâts est quant à lui déficitaire de 36 mille 462 Euros. Malgré les réformes que nous avons menées et la bonne gestion des territoires, nous comptabilisons cette année une perte importante due notamment à l'augmentation du prix des matières premières et une baisse des indemnités dégâts prélevées sur les territoires.

Le compte Eco Contribution est par nature équilibré. Les actions que nous avons menées sur les ICE (Indices de Changement Ecologique) ont été financées entièrement par le fonds éco contribution.

Je souhaite vous faire part de quelques points importants :

Les subventions accordées à nos adhérents en 2021/2022 ont représenté 122 mille Euros soit près de 9 % du montant total des produits d'exploitation encaissés sur la période et 20 % du montant encaissé au titre de la vignette fédérale, soit 20 Euros environ par vignette qui reviennent à l'amélioration de la chasse sur le terrain.

Les indemnités versées au titre des dégâts s'élèvent à 119 mille Euros. En baisse de 9 000 Euros.

On peut enfin constater une augmentation des produits financiers qui se sont élevés à 82 Mille Euros contre 71 mille Euros l'année précédente.

En résumé l'exercice écoulé appelle les remarques suivantes :

- Le maintien et l'accentuation de l'effort en direction des territoires et de l'aide à l'amélioration de la chasse.
- Le fonds de roulement est en diminution (2 Millions 618 Mille Euros contre 2 Millions 679 Mille Euros l'année précédente) notamment à cause de la baisse de notre résultat de plus de 150 Mille Euros.

- Sans les subventions, à hauteur de près de 104 Mille Euros, que les services de la fédération s'évertuent à aller chercher tous les ans et sans les revenus de nos placements, nous serions en déficit de plus de 140 000 Euros. Il est donc nécessaire de continuer à avoir une gestion prudente, comme nous l'avons toujours fait.

Produits	Total	Charges	Total
Total produits d'exploitation	1 465 776	Total charges d'exploitation	1 422 927
Total produits financiers	82 134	Total charges financières	110 872
Total produits exceptionnels	43 006	Total charges exceptionnelles	1 373
		Total impôt	7 040
TOTAL DES PRODUITS	1 590 916	TOTAL DES CHARGES	1 542 212
Excédent exercice : Produits – Charges = 48 704,00 €			

Le Bilan

Les immobilisations nettes sont en légère augmentation à 1 Million 469 Mille Euros (1 Million 367 mille Euros l'an passé) notamment grâce à nos investissements sur Cros de Montvert.

Les factures, créances et charges constatées d'avance représentent 129 Mille Euros, avec notamment 84 350 € de subventions à percevoir.

Les valeurs mobilières placées et les disponibilités constituent le reste de l'actif, pour 3 Millions 090 Mille Euros, en baisse par rapport à l'année précédente (3 Millions 313 Mille Euros). Cette baisse est le corollaire du financement de nos investissements, sur Cros de Montvert, sur nos fonds propres.

Le montant total de l'actif se chiffre à 4 Millions 688 Mille Euros.

Les fonds propres avant affectation du résultat s'élèvent à 3 Millions 554 Mille Euros. Ce chiffre est significatif de la bonne santé financière de notre Fédération puisque nos fonds propres représentent 556 Euros par chasseur cantalien.

Les provisions et les fonds dédiés se chiffrent à 79 Mille Euros.

Les dettes, à hauteur de 869 mille Euros (contre 935 mille Euros l'an dernier) constituent le solde du bilan passif, avec notamment un impact important des emprunts contractés pour le Siège Social, pour notre centre de Cros de Montvert ainsi que pour notre lieu de stockage de Reilhac.

Le total du Passif se chiffre à 4 Millions 688 Mille Euros.

ACTIF		PASSIF	
Immo corp et incorp	1 463 650	Fonds propres	3 739 564
Immo financières	6 078		
Autres créances	84 845	Prov pour risques et charges	79 448
Valeurs mob de placement	2 697 384	Dettes	869 766
Disponibilités	392 572		
Charges constatées d'avance	41 249		
	4 688 778		4 688 778

Le Budget

Le budget présenté couvre la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Ce budget, présenté en équilibre tient compte de la réforme comptable de la chasse avec notamment une comptabilité analytique service général, service dégâts et service Eco contribution.

Le compte analytique dégâts s'établit à 707 Mille 431 Euros en charges et à 692 Mille 202 Euros en produits, soit un déficit de 15 229 Euros.

Le financement des dégâts est désormais intégralement à la charge des chasseurs du Cantal puisque la péréquation de la fédération nationale n'existe plus.

Pour les charges nous avons estimé les dépenses liées à l'indemnisation des dégâts à 140 000 Euros et à 23 000 Euros pour les honoraires et déplacements des estimateurs. Ceci reste naturellement une approximation puisque nous avons peu d'éléments concrets pour évaluer les dégâts qui seront réglés à partir de Juillet 2024.

Pour les produits nous sommes partis sur une certaine stabilité. Depuis trois ans la perte de la péréquation de la FNC (27 973 Euros en 2017-2018) est compensée par une contribution territoriale obligatoire, que nous appliquons sur l'ensemble des territoires en guise de mutualisation. Celle-ci dont le montant total sera de 17 600 Euros proviendra d'une contribution de 50 Euros payée par chaque ACCA et par chaque Chasse privée.

Egalement sur chaque validation nationale et fédérale, 7 Euros serviront au paiement d'une partie des dégâts dans le cadre de la mutualisation pris sur chaque chasseur.

Les 25 % sangliers perdureront dans le cadre de la responsabilisation financière des territoires. Ce produit sert essentiellement à subventionner les protections électriques.

Le reliquat des dégâts sera financé en proportion des dégâts de chaque ACCA.

Le compte analytique ECO CONTRIBUTION s'élève en charges à 41 mille 406 Euros et en produits à 41 mille 406 Euros également.

Le compte analytique service général s'élève à 1 Million 246 Mille Euros en charges et à 1 Million 261 Mille Euros en produits.

La vignette proposée s'élèvera donc à 103,09 Euros. Cette augmentation est corrélée avec l'augmentation de la vignette nationale. En effet elle correspond au 2,5 % de l'inflation appliquée par la fédération nationale sur les vignettes.

Ce budget permettra le financement des dépenses d'ordre général, notamment le remboursement des emprunts souscrits, le financement des travaux à Cros de Montvert et sur le bâtiment à usage de dépôt de Reilhac, le financement de l'indemnisation des dégâts.

Le maintien des aides :

Aides aux ACCA (protection aménagement) pour 45 000 €

Aides aux équipements et pièges pour 3 500 €

Aides pour les miradors pour 20 000 €

Aides aux réserves groupées et refuges pour 9 000 €

Aides aux ACCA en AICA et GIC pour 20 000 €

Aides aux autres organismes pour 66 950 €

Aides aux adhérents pour 18 350 €

La fédération souhaite maintenir l'ensemble de ces aides d'une valeur totale de 182 800 Euros ; soit 30 % du montant collecté de la vignette.

Le financement de nos investissements et de nos futurs investissements.

Pour clore mon propos, je souhaiterais porter à votre attention la volonté de la fédération de continuer à investir sur des aménagements en lien direct avec la chasse tel :

Création d'un sentier pédagogique,

Création d'un lieu pour le réglage des armes

Création d'un local pour accueillir les candidats et les visiteurs.

Budget Total	
Achats	248 400,00
Services extérieurs	99 296,00
Autres serv. extérieurs	362 900,00
Impôts et taxes	27 448,00
Frais de personnel	544 868,00
Charges gest courantes	214 050,00
Charges Financières	3 950,00
Charges Exceptionnelles	4 250,00
Amortissement et prov	194 985,00
Impôts	8 000,00
TOTAL CHARGES	1 708 147,00

Budget Total	
Ventes	545 996,00
Subventions	207 976,00
Produits statutaires	859 575,00
Produits financiers	72 950,00
Produits exceptionnels	19 650,00
Repr. Amortiss et prov.	0,00
Transferts de charges	2 000,00
TOTAL PRODUITS	1 708 147

Rapport du Commissaire aux comptes



Mireille MATHONIER, après avoir détaillé les missions du commissaire aux comptes, a certifié que : « **les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice** ».

Exposé technique : Veille sanitaire et prévention des maladies de la faune sauvage

Arnaud LAFON, responsable technique de la FDC15 a présenté un exposé sur la veille sanitaire et la prévention des maladies de la faune sauvage.

Introduisant son propos : « **La faune sauvage est mise en cause de façon récurrente dans des pathologies graves avec un impact majeur sur la santé des animaux, la santé humaine, la biodiversité ou l'économie des filières** »

La plupart des maladies qui ont émergé ces dernières années sont causées par des virus de type ARN, virus qui ont un taux de mutation plus important que les virus à ADN, les bactéries ou les parasites. Ils sont la conséquence de perturbations de l'environnement en permettant des contacts entre des espèces qui n'avaient pas l'habitude de se côtoyer.

La faune sauvage peut en être victime, constituer un vecteur, ou un réservoir. De nombreux acteurs s'y trouvent associés : éleveurs, vétérinaires, chasseurs, forestiers, randonneurs, etc... »

Continuant : « **En France, dans la sphère publique, l'autorité compétente en matière de santé animale est le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraine Alimentaire. Ses activités ciblent essentiellement les espèces domestiques et leurs pathologies mais des partenariats anciens et fonctionnels se sont installés avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, (désormais Office Français de la Biodiversité) et les Fédérations de Chasseurs via la FNC pour prendre en charge la faune sauvage. Le plus ancien des réseaux de veille sanitaire de la faune sauvage et le plus abouti dans son**

organisation est le réseau SAGIR. Il s'est constitué dans les années 1950, en réaction aux effets nocifs de certains pesticides sur la faune sauvage, plus particulièrement sur le petit gibier. »

« Le Service Technique fait le lien permanent entre les cellules coordinatrices nationales, les partenaires départementaux et les chasseurs du Cantal pour être le plus réactif possible. Les causes de mortalité de la faune sauvage sont multiples : collisions routières, chutes, combats, machinisme agricole, blessures, noyades, etc... et c'est le nombre de sujets ou le lieu de découverte qui conditionnent souvent le degré d'investigation à conduire. C'est en cela que, chasseurs, en relation régulière avec les agriculteurs, de par leur présence permanente sur le terrain, constituent la base du réseau de sentinelle pour la santé animale. »

Rappelant que la FDC15 couvre les frais d'analyse des cadavres ponctuellement collectés par les chasseurs, en collaboration avec le GDS (groupement de Défense Sanitaire) ; avec une moyenne d'une quinzaine de sujets par an, toutes espèces confondues « mais l'état cadavérique des animaux découverts, notamment l'été, ne permet pas les analyses espérées. De plus, la prédation instantanée des renards, corneilles et grands corbeaux nécessite d'être réactifs et coordonnés lorsqu'il s'agit d'un sujet de petite taille. »

Pour la catégorie des oiseaux, « les campagnes sanitaires sont peu nombreuses et elles se résument aux actions de biosécurité par rapport à la grippe aviaire, dite influenza aviaire relative au virus H5N1 apparu en Chine en 2003 ».

Pour le petit gibier :

- Le lapin de garenne fut le premier concerné avec l'inoculation du virus de la myxomatose en 1952 pour réduire les populations devenues insupportables sur le plan agricole. Aujourd'hui, la combinaison des facteurs comme le changement climatique, la raréfaction des individus immunisés et la mutation permanente des virus, malgré les tentatives de vaccination, ont eu raison de l'espèce.

- La tularémie chez le lièvre a fait son apparition à partir de 2002 en France avec un foyer décelé en Vendée. Le Cantal a connu cette maladie suite à des découvertes de cadavres à Vic sur Cère en 2009 et au Falgoux en 2010. La suspension de la chasse et des réunions de sensibilisation ont été organisées localement. A ce jour, la tularémie a quasiment disparu sans explication précise.

- L'émergence en 2010 d'un nouveau génotype de virus de la maladie Hémorragique Virale, VHD, reconnaissable par la goutte de sang au nez, a changé l'épidémiologie de la maladie des lagomorphes comme le lapin et le lièvre. Contrairement à l'ancienne souche de virus, ce dernier affecte les très jeunes lapereaux mais aussi plusieurs espèces de lièvres et de lapins du genre Sylvilagus. A l'état naturel, les mortalités de Lièvre liées à ce virus sont très épisodiques dans le Cantal.

- La Fédération des Chasseurs a également collaboré avec l'ANSES à Nancy entre 2020 et 2024 concernant un travail de dépistage de l'échinococcose alvéolaire au travers l'analyse de cadavres de renards. Le service technique a

stocké plus de 150 sujets qui ont été transmis à l'ANSES selon un échantillonnage géographique très protocolaire. Les résultats communiqués par l'ANSES témoignent d'une stabilité de la prévalence par rapport aux précédents résultats obtenus de la même manière en 2004. Par cette action, la contribution des chasseurs a été saluée par le Ministère de la santé et le directeur de l'ANSES.

Pour le grand gibier

- la MHE (maladie hémorragique épizootique) : À la date du 4 avril 2024, 4 200 foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été recensés en France dans des élevages bovins. Son extension est une conséquence directe du changement climatique et les moucheron vecteurs de la maladie sont les mêmes que ceux de la FCO. La maladie n'est pas transmissible à l'homme mais elle prend la forme d'une grippe chez les bovins. En octobre dernier, c'est un cerf qui était découvert mort dans les Hautes Pyrénées. Les résultats vétérinaires font état d'un animal sauvage proche d'un élevage de bovins où la maladie sévissait et il s'agit du seul cas de mortalité reconnu à ce jour.

- La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hémorragique qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Elle n'est pas contagieuse pour l'Homme et peu foudroyante chez les chiens de chasse qui ont été en contact direct avec un sanglier contaminé (appelée pseudo-rage). Détectée en 2018 sur des sangliers belges, l'état français a mis en place des mesures permettant de retrouver un statut indemne sur le front germano belge. Il est à noter que si la France n'a pas été impactée par la PPA c'est avant tout grâce aux chasseurs qui ont réussi à la contenir au prix de gros efforts. L'ANSES suit de près cette maladie et atteste du risque élevé notamment par le transport d'animaux et de carcasses en provenance de pays de l'EST.

- Le sanglier fait l'objet de toutes nos attentions avec l'apparition d'un foyer de la maladie d'Aujeszky fin octobre 2023 sur un élevage de sangliers sur la commune de BLESLE. Tout a été mis en œuvre collectivement (vétérinaires, louvetiers, exploitants, chasseurs, et services de l'État) pour éradiquer celui-ci et le cheptel présent a été éliminé en totalité. En parallèle les Fédérations de chasse de Haute-Loire et du Cantal ont fait procéder à des analyses sur les sangliers abattus sur le secteur environnant et seuls 2 cas positifs sur 40 prélèvements ont été détectés. Les mesures de protection ont été diffusées pour assister les chasseurs et les conditions de l'exercice de la chasse.

- La trichine a également fait l'objet de recherches échantillonnées par la Fédération. Les résultats sont négatifs à ce jour.

- En ce qui concerne le chevreuil, il est sujet à peu de problèmes sanitaires compte tenu des densités assez faibles dans le Cantal. En 2009, la FDC avait mené une campagne de dépistage de BVD, Chlamydiose, Ehrlichiose, IBR, Paratuberculose et fièvre catarrhale. Tous les résultats s'étaient avérés négatifs, exceptée l'ehrlichiose transmise par les tiques et dont la prévalence est connue chez les ruminants sauvages et dont les répercussions sont bénignes. Avec plus de 30 chevreuils analysés en 10 ans, nous n'avons pas pu mettre en évidence la présence d'une maladie émergente d'envergure.

- Pour le cerf : La Fédération des Chasseurs a pris les devants face à l'apparition des maladies en rapport avec le

cheptel bovin du Cantal. Grâce à un partenariat technique et financier solide avec le GDS et la volonté d'harmoniser les études sanitaires à l'échelle du Massif Central au sein de l'OCMC, plusieurs campagnes de dépistage ont été organisées dans tout le département sur les prélèvements de cerf.

Tout d'abord en 2007/2008, recherche de la fièvre catarrhale, BVD, ehrlichiose et fièvre Q à partir de 85 échantillons sanguins dans tout le Cantal. La sérologie avait révélé la présence d'anticorps en réponse à la BVD mais dans une proportion très faible et avec une souche du pestivirus différente de celle connue chez les bovins.

En 2012, le même échantillonnage concernant la Tuberculose bovine et la parasitologie avait été réalisé. Tous les résultats s'étaient avérés négatifs.

A partir de 2019, la prospection sanitaire a été mutualisée dans tout le Massif Central grâce aux travaux de l'Observatoire Cerf du Massif Central. Les GDS et les laboratoires d'analyses de chaque département ont alors été associés pour normaliser les recherches. L'échantillonnage est alors passé à 350 prises de sang ou collecte d'organes chaque année. Les résultats font l'objet de publications par les GDS de chaque département.

- 2019/2020 : tuberculose bovine et BVD.
- 2020/2021 : BVD et parasitologie.
- 2021/2022 : Tuberculose bovine et Besnoitose.

Notons que pour la tuberculose bovine, le dispositif SYVATUB Français prend désormais le relais au national et nous sommes à sa disposition.

- 2022/2023 : Parasitologie.
- 2023/2024 : BVD et Besnoitose.

Les résultats mettent en évidence que, même si des sujets prélevés à la chasse peuvent être porteurs de virus (ehrlichiose et toujours la même souche de BVD à hauteur de moins 4 % échantillons récoltés dans tout le Massif Central), la prévalence est extrêmement faible dans les populations de cerfs. Les populations sont indemnes des maladies dites « émergentes » ce qui est rassurant et les taux en parasitologie sont 5 fois inférieurs aux seuils connus pour les animaux de rente.

Et de conclure : « le travail combiné des chasseurs sur le terrain, sous l'impulsion de la Fédération et avec l'aide précieuse des partenaires départementaux, permet le rôle de sentinelle sanitaire de la faune sauvage. Néanmoins, il nous faut être vigilant car les maladies infectieuses impliquant la faune sauvage entretiennent des liens croisés avec les écosystèmes, les transformations humaines, la modification du territoire créant un cortège de parasites sans cesse en mutation d'une ampleur et d'une rapidité inédite à l'échelle humaine.

Les chasseurs ne sont pas responsables des maladies de la faune sauvage, nous ne faisons qu'alerter quand elles surviennent et nous organiser pour qu'elles cessent. Nous assumons cette mission et nous devons nous améliorer pour mieux la faire connaître auprès des partenaires et du grand public. ».

Intervention de Delphine GIRAUD du GDS

Delphine GIRAUD a confirmé le travail de partenariat entre le GDS, la FDC15, TERANA, les vétérinaires et les chasseurs sur

le dépistage de certaines pathologies du bétail et donc des recherches réalisées sur la faune sauvage. Delphine GIRAUD a insisté sur l'étroite collaboration entre le GDS et la FDC 15.

Intervention de Guillaume PONSONNAILLE, Président de l'AFACCC 15

La FDC15 souhaite désormais donner la parole, lors de son Assemblée Générale, aux associations spécialisées. Cette année, c'est l'AFACCC qui est mise à l'honneur. Monsieur PONSONNAILLE a ainsi présenté l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courant du Cantal.

Interventions des différents partenaires



Puis vinrent les interventions de nos différents partenaires ainsi que des personnalités :

Joël PIGANIOL, représentant le monde agricole, **Nicolas De Menthère** représentant la profession forestière ;



Réponses aux questions écrites

Jacques SAGETTE, 1er vice-président de la FDC15 a ensuite répondu aux questions écrites posées par les ACCA et les chasses privées.

Interventions des différentes personnalités



Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal et représentant de la Région AURA, ainsi que **Stéphane SAUTAREL** et **Bernard DELCROS**, sénateurs du Cantal et **Vincent DESCOEUR**, député du Cantal.

La chasse est certes une nécessité, mais elle est aussi une passion. L'ensemble des parlementaires ont souhaité rendre

hommage aux chasseurs et aux instances fédérales. Les investissements que nous avons pu faire ont ravi nos parlementaires, tout comme nos futures études scientifiques.



Clôture de l'Assemblée Générale par Mr le Préfet



Comme à son habitude, Monsieur le Préfet a démontré tout le plaisir qu'il avait d'intervenir en clôture de notre Assemblée Générale. Il n'a pas manqué de mentionner les bonnes relations entre les services de l'Etat et la FDC 15 et a rappelé toute son attention et son soutien à la chasse cantalienne.

« Vous avez dans notre société une réelle singularité. En exerçant votre passion, vous assurez également une forme de service

public : celui de la régulation d'espèces mais aussi par votre contribution à l'évaluation de la situation sanitaire de la faune sauvage ».

Monsieur le Préfet a salué les efforts que nous avons réalisés sur les plans de chasse, mais également sur la maîtrise des dégâts.

Rappelant les antagonismes entre forestiers et chasseurs, Monsieur le Préfet s'est engagé à nous mettre autour de la table afin de trouver des solutions par certaines expérimentations.

Puis continuant : « Votre passion a une autre singularité, c'est qu'elle ne supporte pas la routine et encore moins la négligence ». Monsieur le Préfet a ainsi salué l'engagement constant de la FDC15 sur la sécurité et notamment la réalisation du stand de réglage des armes de Cros de Montvert : « la sécurité doit être votre préoccupation première »

Et pour clôturer son propos : « La chasse est une activité essentielle de maintien de l'équilibre fragile de nos écosystèmes, elle est une tradition ancestrale, elle est une passion, elle fait pleinement partie de l'identité rurale dont elle est une composante essentielle ».

Faisant part de sa gratitude à la chasse cantalienne, Monsieur le Préfet ainsi clôturer notre Assemblée Générale : « vous pouvez être fier de votre passion, vous pouvez être fier de la manière dont vous entretenez cette tradition »

Remise des Médailles

Après l'Assemblée Générale, plusieurs récipiendaires ont reçu des médailles :

Médaille de Vermeil	
Gérard BRUNHES	Président des Louvetiers du Cantal
Médaille d'Argent	
Guy CALMELS	Vice-Président du GIC des Monts du Cantal Ancien Président de l'ACCA de BREZONS
Philippe GAILHAC	Ancien Président de l'ACCA de LAFEUILLADE-EN-VEZIE
Claude MANIOL	Ancien Président de l'ACCA de SAINT-JULIEN-DE-TOURSAC
Médaille de Bronze	
Alain BEYNAT	Président de l'ACCA de VEBRET
Bertrand Claude BOYER	Ancien Membre du Bureau de l'ACCA d'ALLANCHE Ancien Garde Particulier et Piégeur
Serge CHABRIER	Président de l'ACCA de TRIZAC
Gaëtan CHASSANY	Président de l'ACCA de SAINT-MARTIAL
Jérôme CUZOL	Président de l'ACCA de SEGUR-LES-VILLAS
Christophe DEFLISQUE	Président de l'ACCA de LUGARDE
Géraud FABRE	Trésorier de l'ACCA de SAINT-CHAMANT
Richard GOUZE	Président de l'ACCA de SAINT-JACQUES-DES-BLATS
Sébastien LACHASSAGNE	Président de l'ACCA de LANOBRE
Marcel LALANDE	Sociétaire de l'ACCA de LEUCAMP
Roger LAURICHESSE	Vice-Président de l'ACCA de MAURIAC
Elie LABORIE	Ancien Président de l'ACCA de ROUMEGOUX Membre de l'AICA CAYROLS - PARLAN - ROUMEGOUX
Patrick MAYENOBE	Formateur au permis de chasser
Joël PECOUL	Président de l'ACCA SAINT-REMY-DE-CHAUDÉS-AIGUES
Françoise POIGNET	Membre de l'ACCA de NAUCELLES
Francis THEIL	Ancien Trésorier de l'ACCA de LAFEUILLADE-EN-VEZIE Trésorier de l'AICA DES TROIS ARBRES

Résultats des votes

N	Propositions	Réponses		
1	COMPTE RENDU FINANCIER au 30/06/2023 et BUDGET 2024 / 2025	Approbation	7633	94,6 %
		Redressement	392	4,8 %
		Nuls	46	0,6 %
2	AFFECTATION DES RESULTATS EN RESERVE POUR L' ANNEE CYNEGETIQUES 2022-2023	Approbation	7893	97,8 %
		Redressement	143	1,8 %
		Nuls	35	0,4 %
3	COTISATION FEDERALE 2024 / 2025	103,09 €	7648	94,8 %
		104,09 €	388	4,8 %
		Nuls	35	0,4 %
4	CONTRIBUTION TERRITORIALE OBLIGATOIRE + PRORATA DEGATS	50€ + prorata 0.11	7713	95,6 %
		60€ + prorata 0.11	323	4,0%
		Nuls	35	0,4%
5	MAINTIEN DES DATES ET DES MODALITES ANTERIEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE	Oui	7730	95,8 %
		Non	306	3,8 %
		Nuls	35	0,4 %